



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU PLANTIER
née BOUNIOL**

Bulletin aux adhérents N°7 du 22 octobre 2010

LE MOT DU PRESIDENT

Le Conseil d'Administration de notre association s'est réuni le 8 septembre et le 13 octobre 2010. Ces réunions ont permis de faire le point sur l'avancement du dossier de Sophie.

L'ASSOPH est actuellement encore en position d'attente de la décision de la High Court irlandaise, devant examiner définitivement les 16 et 17 décembre la recevabilité du Mandat d'Arrêt Européen émis par les autorités judiciaires françaises à l'encontre de Ian Bailey, principal suspect.

L'instruction menée par le juge GACHON se poursuit d'une manière que nous jugeons satisfaisante. Néanmoins, avec nos conseils en France et en Irlande, nous restons très attentifs à ses développements.

LE POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'ENQUÊTE JUDICIAIRE FRANÇAISE

L'enquête du Juge GACHON, en charge du dossier de Sophie, est suivie tout particulièrement par les autorités judiciaires françaises ; Mme Michèle ALLIOT-MARIE, Garde des Sceaux a répondu à la lettre que lui avaient adressée les parents de Sophie, Georges et Marguerite BOUNIOL.

Ces derniers, ainsi qu'un représentant de l'ASSOPH, ont été reçus avec notre avocat Alain SPILLIAERT par le juge GACHON le 8 septembre 2010 et par la chancellerie le 13 octobre 2010 (Madame PHILIPPE, adjointe de Monsieur Nicolas GUILLOU, nouveau conseiller pour la politique pénale, l'action publique et la coordination législative auprès de la ministre de la justice).

Ces entretiens nous ont permis de recueillir des informations très positives sur l'engagement de la justice française et sur l'avancement de son enquête, rendant tout à fait envisageable la traduction du principal suspect devant un tribunal français.

Le Mandat d'Arrêt Européen, lancé contre Ian Bailey le 19 février 2010, est toujours en cours d'instruction par les autorités judiciaires irlandaises ; l'audience de la « High Court » pour l'examen de son exécution ou de son refus, remise une fois de plus le 13 octobre après réception définitive des éléments exigés de I. Bailey, doit être tenue en dernier ressort les 16 et 17 décembre 2010. Sa décision pourrait ne pas être connue avant le début 2011.

L'ASSOPH a tout lieu de penser, au vu des informations en provenance d'Irlande, qu'il ait de bonnes chances d'être exécuté.

Par ailleurs, l'enquête française poursuit son cours de manière sérieuse et ordonnée :

- *Le juge recherche activement des éléments susceptibles de compléter le dossier irlandais,*
- *D'autres investigations du juge d'instruction sont diligentées en Irlande au moyen de commissions rogatoires, acceptées par les autorités irlandaises, susceptibles de faire avancer de manière significative la manifestation de la vérité :*
 - o *Demande formelle d'accès à une partie du dossier irlandais non encore transmise, en particulier le contenu des carnets de I. Bailey (information reprise dans une dépêche de l'AFP du 11 septembre),*
 - o *Envoi de la police scientifique française en Irlande afin d'examiner les pièces à conviction,*

Les résultats de ces commissions rogatoires sont attendus d'ici la fin de l'année.

Le juge Gachon s'est montré très satisfait de la contribution des parties civiles, en particulier pour la transmission des courriers, documents diffusés par les media et études élaborées par son avocat et les membres de notre association.

Des contacts soutenus sont entretenus par les parents de Sophie et l'ASSOPH

Lundi 11 octobre, les parents de Sophie, sur leur demande, ont été invités à l'Ambassade d'Irlande. Monsieur Paul KAVANAGH, Ambassadeur d'Irlande en France les a reçus très chaleureusement. L'entretien a duré plus d'une heure.

L'Ambassadeur connaît très bien le drame de la mort de Sophie. Il en suit attentivement l'évolution. Il comprend leur souhait d'arriver au plus vite (depuis 14 ans !) à l'aboutissement de leur action que justice soit faite. Pour lui, ils doivent avoir confiance : L'Irlande n'a jamais été confrontée à une si grave affaire, d'autant plus qu'elle implique deux nations soumises à un droit pénal différent. Cependant elle a admis l'importance d'une coopération : le dossier de l'enquête a été remis au Juge français Mr GACHON, Elle a accepté les commissions rogatoires, des policiers Irlandais ont pu rencontrer le Juge Français.

L'Ambassadeur a promis aux parents de les informer (dans la limite de son devoir de réserve) et de répondre à chacune leurs questions.

Par ailleurs Marguerite BOUNIOL a rencontré le samedi 9 octobre Madame Bernard REQUIN (magistrat honoraire), ancienne Présidente de « Paris Aide aux victimes » très connue, entre autres, dans le milieu des magistrats. Pour elle, et « vu de l'extérieur », l'analyse des éléments à charge et à décharge relatés par tous les média, explique la délivrance d'un mandat d'arrêt européen.

Les parents de Sophie se rendront en Irlande en décembre

Comme chaque année depuis 1997, à l'exception de l'année dernière, les parents de Sophie, accompagnés de sa tante Marie-Madeleine et d'un membre de l'ASSOPH se rendront en visite privée en Irlande.